COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi vingt-huit Juillet mille quinze, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 24.07.2015

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - M BRUNET Jacques - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - Mme FILLION Brigitte - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Etaient excusés : Mme NOIRAY Valérie - Mme FAVROT Ginette - M BONNET René - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M GOY André - M CURSIO Franck - NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher
Etaient absents :
Procuration : Mme NOIRAY à M TOURNY - Mme FAVROT à Mme BELLEMIN
A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Véronique BELLEMIN

N° 07.2015

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Madame BELLEMIN Véronique est nommée à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 30 Juin 2015.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour le Contrat de Veille Active de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau
- Informations diverses

* * *

• Délibération pour le Contrat de Veille Active de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

01/CONTRAT DE VEILLE ACTIVE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU/

A compter du 1er Janvier 2015, les quartiers du Trêve (Miribel) et des Folliets (Saint-Maurice-de-Beynost) sortent de la géographique prioritaire de la politique de la ville. L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit en effet un nouveau cadre contractuel. Celui-ci ouvre néanmoins

la possibilité d'une sortie progressive de la politique de la ville avec la mise en place de **«contrats de veille active».**

Entrés dans la politique de la ville en 2007 suite aux émeutes urbaines de 2005, ces deux quartiers ont fait l'objet d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) commun avec la ville de Montluel : le CUCS de La Côtière (2009/2014). La politique de la ville a alors incité l'ensemble des acteurs à se placer dans une démarche de développement social visant l'intégration des quartiers dans la ville et a permis de développer un partenariat riche et dynamique.

Le choix a été fait au sein de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP), lors du conseil communautaire du 18 décembre 2014, de mettre en place un contrat de veille active afin de poursuivre la dynamique partenariale et le travail mené depuis 3 ans par les acteurs du territoire, par solidarité pour ces quartiers plus défavorisés, mais également dans un esprit d'ouverture de ces actions spécifiques aux populations plus fragiles à l'échelle de l'intercommunalité.

Des enjeux nouveaux pour le Contrat de Veille Active :

- Développer une approche de solidarité intercommunale et s'inscrire dans un projet de territoire
- Mobiliser prioritairement le droit commun de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des autres partenaires
- Décloisonner les dimensions sociale, urbaine et économique
- Préserver et amplifier la richesse partenariale

Le Conseil Communautaire a validé ce contrat en Juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le Contrat de Veille Active - Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

• Informations diverses

- **Tirage au sort des Jurys d'assisse pour 2016 parmi les électeurs**
  PAVIOT Jean-Michel
  CUNIN Michel
  COLAS Max

- **Installation d'un boulanger**
  Suite aux dernières informations, il s'installerait fin Octobre début Novembre

- **Local commercial**
  Initialement prévu pour le Médecin un local commercial va être loué à une société de couche culotte. Le médecin est pourtant toujours intéressé pour une installation d'un cabinet médical sur la Commune.

FIN DE SEANCE à 21 h 30